



## Note conceptuelle

**67e session de la Commission de la condition de la femme –**

**6 mars 2023, New York**

*Evènement parallèle organisé en coopération entre*

*le Royaume du Maroc et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (ESCWA)*

**« Le rôle de l'économie des soins face aux obstacles à la participation économique des femmes dans la région arabe, à la lumière du développement technologique »**

## Contexte

La participation économique des femmes constitue un pilier fondamental du développement global et inclusif d'une société. La femme est une actrice majeure contribuant à l'avancement de la société sur les plans culturels, économiques, politiques et sociaux. Le rôle des femmes au sein de la société est déterminé par le partage du travail entre les différentes catégories sociales, étant donné que cette opération représente une boussole pour l'organisation de la société, le partage des rôles et le développement de relations sociales, reposant sur des liens familiaux forts qui représentent la pierre angulaire du progrès de la société.

Ainsi, l'économie des soins, dans laquelle les femmes et les filles jouent un rôle prépondérant, est l'une des fonctions sociales principales, et dont la contribution à l'avancement des sociétés n'est souvent pas valorisée. L'importance de l'économie des soins apparaît à travers le désir croissant de la société de satisfaire un certain nombre de besoins et d'exigences quotidiennes, d'autant plus qu'avec le développement des sociétés et la nécessité de satisfaire des besoins matériels, s'est développé un autre désir, quant à lui, lié à la satisfaction de besoins immatériels, principalement liés aux services sociaux, en particulier les services de soins.

Avec le développement technologique qui s'est imposé dans tous les domaines, un nouveau mode de vie caractérisé par la rapidité et l'émergence de nouvelles fonctions sociales est apparu, imposant un rééquilibrage entre la vie publique et la vie privée. Ce changement de société a fait du service de l'économie des soins l'une des principales nécessités. Cela se traduit par la fourniture de services de soins, que ce soit au niveau de la sphère privée (travail domestique, prise en charge de membres de la famille,



prendre soin de personnes âgées, d'enfants, de personnes en situation de handicap), ou au niveau de la sphère publique, imposant aux femmes la charge de concilier entre la vie publique et la vie privée.

Force est de constater que les femmes et les filles, en particulier dans le monde arabe et au Maroc, assument de nombreux rôles au sein du foyer, qui sont souvent des emplois non rémunérés. De nombreuses femmes, notamment celles travaillant à l'extérieur du foyer, sont amenées à compenser ces fonctions par des services de soins fournis par le secteur privé ou des institutions publiques, ou par l'emploi de travailleur.se.r.s domestique.

Le travail non rémunéré est l'un des obstacles auxquels les femmes et les filles sont confrontées au Maroc, en particulier les femmes qui travaillent que ce soit dans le secteur public ou privé. Les femmes assument ainsi une double charge non réglementée, c'est pourquoi il est nécessaire d'investir pour faire progresser le statut des femmes dans l'économie des soins. A cet effet, la digitalisation doit être utilisée comme levier pour soutenir les femmes, en créant des mécanismes facilitant l'accès aux services et moyens de communication, à même d'organiser cette double charge souvent assumée par les femmes. La digitalisation est également un outil essentiel pour faciliter et accélérer l'accès des femmes aux programmes de formation et de réinsertion depuis leur domicile.

L'amélioration de la participation économique des femmes ne peut se faire sans l'adoption de politiques qui prennent en compte la charge des soins non rémunérés assumés par les femmes et qui cherchent à les réduire et parvenir à une redistribution équitable entre toutes les parties prenantes (membres de la famille, l'État et la société). A travers un appui financier aux femmes entrepreneurs, travailleu.se.rs non syndiqué.es ou au chômage, et un développement de l'économie des soins, une pierre angulaire à l'allègement de la charge des femmes, leur permettant de libérer de leur temps pour leur activité économique.

Malgré le besoin croissant de services de soins, ceux-ci restent pour la plupart non rémunérés et incombent aux femmes, lorsqu'ils ne sont pas réglementés ou coûteux. Les travailleu.se.rs dans ce secteur du soin sont souvent mal rémunéré(e)s, n'ont pas accès à leurs droits du travail, en particulier dans le cas du recours à des travailleu.se.rs migrant.e.s non qualifié.e.s, sans respect des normes ou prérequis de qualification.

Dans ce contexte, appelant à un débat sur la question de l'économie des soins, dans laquelle les femmes et les filles jouent un rôle crucial dans la stabilité de la famille et de la société, le Royaume du Maroc organise en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (ESCWA) et l'Initiative Pathfinders du Centre de Coopération Internationale de l'Université de New York, et l'Institut National de l'Action Sociale, sous tutelle du Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille à Tanger, un évènement parallèle, en marge des rencontres et activités de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme CSW67, le lundi 6 mars 2023, dans le but de discuter des initiatives et des recherches sur les moyens de promouvoir l'économie des soins.

Cet évènement permettra de lancer une réflexion sur les moyens pour tirer parti des développements technologiques afin d'améliorer, organiser et fournir des services de soins de manière plus efficace, sûre et transparente, et en améliorer l'accès pour tou.te.s en adoptant de nouveaux modèles, ce qui permettra de renforcer l'inclusion économique des femmes et réduire les inégalités entre les sexes.



## Fondements juridiques au Maroc

La loi 19-12 fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleu.se.r.s domestiques a fixé un ensemble d'exigences visant à réglementer la profession des travailleu.se.r.s domestiques. Elle a également précisé la durée du travail, le repos hebdomadaire, les congés annuels et jours de repos, en plus des salaires, des contrôles et des pénalités. L'une des exigences les plus importantes de cette loi est qu'elle définit le concept de travailleu.se.r.s domestique et d'employeu.se.r.s, ainsi que de travail domestique, et donne à cette catégorie un nouveau nom conforme à la convention n° 189 de l'Organisation Internationale du Travail concernant le travail décent pour les travailleurs domestiques, ainsi qu'à l'esprit des pactes internationaux fondés sur le respect des droits de l'Homme.

Par ailleurs, la loi 45-18 relative à la réglementation de la profession des travailleu.se.r.s soci.ales.aux, définit l'assistant social en son article 2 comme « toute personne physique qui de manière professionnelle assiste des groupes ou des individus de différentes catégories qui ont des difficultés à participer pleinement à la vie sociale et ce, dans le but de faciliter leur intégration dans la société et garantir ou sauvegarder leur indépendance ainsi que leur dignité.

## Indicateurs relatifs au temps consacré par les femmes aux tâches ménagères au Maroc

Les femmes consacrent 20,8% de leur temps quotidien aux tâches ménagères et seulement 5,6% aux activités professionnelles ; tandis que les hommes, contrairement aux femmes, consacrent plus de temps aux activités professionnelles (22,6%) qu'aux tâches ménagères (3%). Cependant, l'activité professionnelle des femmes ne les décharge pas de leurs responsabilités familiales car elles continuent à supporter la charge des tâches ménagères en y consacrant 4 heures et 18 minutes par jour, soit à peine moins qu'une femme au foyer qui, elle, y consacre 1 heure et 42 minutes.

Ainsi, le résultat découlant du temps imparti aux activités professionnelles et domestiques, la charge de travail quotidienne moyenne d'une femme active atteint 6 heures et 21 minutes (5 heures 47 minutes pour le milieu urbain et 7 heures et 13 minutes pour le milieu rural), dont 79% de cette charge est consacrée aux activités domestiques<sup>1</sup>.

## **Objectifs de l'évènement parallèle :**

- Mettre l'accent sur les problématiques de l'économie des soins qui entravent la promotion de la participation économique des femmes et des filles, à la lumière du développement technologique.
- Partager des expériences régionales et mondiales sur l'économie des soins afin d'en extraire les meilleures pratiques des pays arabes pionniers dans ce domaine.
- Présentation des efforts déployés dans la région arabe, en particulier le Royaume du Maroc, dans le domaine du travail de soins non rémunéré et de la participation économique des femmes.
- Élaborer des recommandations pour les gouvernements, le secteur privé et les parties prenantes, sur la base des expériences internationales et régionales, sur les meilleures pratiques dans le domaine de l'économie des soins et la promotion de la participation économique des femmes et du développement global inclusif.

<sup>1</sup> Note d'information du HCP à l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars 2021) <https://www.hcp.ma/>.



- Mettre en évidence le cadre général de l'économie des soins dans les pays arabes, et son importance dans la réalisation d'un développement global inclusif.
- Analyser les progrès des politiques relatives au travail décent et à l'économie des soins et leur impact sur la participation économique des femmes.
- Opportunités offertes par le progrès technologique et l'innovation pour structurer le secteur de l'économie des soins et en faciliter l'accès.

## Proposition de déroulé de l'évènement parallèle :

- Mot d'ouverture de Madame Awaatif Hayar, Ministre de la Solidarité et de l'Insertion Sociale et de la Famille, Royaume du Maroc.
- Intervention de Dr. Mehrnaz Al-Awadi, Directrice du Cluster Genre, population et développement global (UN ESCWA) sur la situation des femmes arabes et au regard de la situation mondiale, et le rôle de l'économie des soins comme vecteur de changement du statut des femmes.
- Intervention de Dr. Faiza Shaheen, Directrice de programme, Inégalité et exclusion, Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies - sur le rôle de l'économie des soins au niveau mondial dans la réduction des inégalités et la réalisation de la justice sociale.
- Intervention de Dr Jemimah Njuki, Cheffe de la section Autonomisation économique, ONU Femmes.
- Intervention de Mme Doaa Fouad Khalifa, Directrice du Département de l'Education et de la Recherche Scientifique à la Ligue des Etats Arabes, Représentante du Comité des Femmes Arabes.

## Interventions des représentants(e) des Etats Membres